



Association REBEMP (Réseau Est Bretagne d'Etude de la Médecine Périnatale)

## RESEAU PERINATAL « BIEN NAITRE EN ILLE-ET-VILAINE »

### 2017 MISE A DISPOSITION des protocoles médicaux du CHU de Rennes : filière obstétricale

Ces protocoles mis à disposition des partenaires du réseau périnatal 35 sont fournis à titre indicatif, ils n'ont pas été validés par la direction du réseau et à ce titre n'engagent pas sa responsabilité. Les textes sont relayés *in extenso*, ils ne peuvent en aucun cas être modifiés ni diffusés hors contexte.

## CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE RENNES

### Département de Gynécologie Obstétrique et Reproduction Humaine

Professeur P. POULAIN

ooooo

CREATION	PROTOCOLE GHR, BLOC, SDC	MISE A JOUR
	<b>DECLENCHEMENT DE CONVENANCE</b> page 1/2	Aout 2012

### INDICATIONS

- Demande délibérée de la patiente
- Sur proposition du médecin ou de la sage-femme qui suit la patiente en consultation

### CONDITIONS D'ACCEPTABILITE

- Terme de grossesse certain et supérieur à 39 SA
- Bon pronostic obstétrical
- Conditions locales favorables spontanément
  - Bishop supérieur à 5 pour les multipares
  - Bishop supérieur à 7 pour les primipares

### SYNTOCINON exclusivement. Pas de Prostaglandines.

- Pas de contre-indication à la péridurale

### PROGRAMMATION DU DECLENCHEMENT

- Quand les conditions locales sont favorables
- Visite pré-anesthésique (pas de déclenchement si pas de péridurale)
- Date:
  - prévoir le déclenchement un jour ouvrable
  - un seul déclenchement de convenance par jour
  - tenir compte des déclenchements de GHR et des césariennes programmées



## RESEAU PERINATAL « BIEN NAITRE EN ILLE-ET-VILAINE »

### 2017 MISE A DISPOSITION des protocoles médicaux du CHU de Rennes : filière obstétricale

Ces protocoles mis à disposition des partenaires du réseau périnatal 35 sont fournis à titre indicatif, ils n'ont pas été validés par la direction du réseau et à ce titre n'engagent pas sa responsabilité. Les textes sont relayés *in extenso*, ils ne peuvent en aucun cas être modifiés ni diffusés hors contexte.

- de principe, chaque prescripteur organise le déclenchement de sa patiente sur sa garde ou en accord avec le chef de garde

- Information :

- noter l'indication sur le dossier et prévenir le bloc mater